

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD

Nombre de Délégués :

En exercice :	44
Quorum :	23
Présents :	31
Pouvoirs :	5
Votants :	36

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre, le Conseil de Communauté s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Jory Las Bloux, sous la présidence de Monsieur LAMONERIE Bruno

Date de la convocation : 13 septembre 2018

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ALTIER Annie, BEYLOT Gilbert, BOSSAVY Claude, BOUCHAUD Guy, BOUKHALO Paulette, BOULANGER Jean-Christophe, BOUZONIE Martine, BOYER Jean-Jacques, BUFFAT Marc, CAZES Jean-Louis, CELERIER Vincent, CHAPUIS Bruno, CHAUSSADE Cendrène, COUSTILLAS Jean-Claude, DUCROCQ Corinne, DUPUY Michel, FLAGEAT-JOUBERT Alain, GOURSOLLE Corinne, LAGUYONIE Christian, LAMASSIAUDE Jean-Michel, LAMONERIE Bruno, PIERREFITTE Alain, POUQUET Albert, QUEYROU Jean-Marie, REVIDAT Serge, RODRIGUES Antonio, SAUTONIE Jean-Pierre (suppléant de Mme HEIM Martine), SEDAN Annie, SIMON Pierre, TEILLET Alain, WERNET Virginie (suppléante de Mme POURCEL Christel)

Ont donné pouvoir :

Monsieur CUBERTAFON Jean-Pierre à Monsieur Jean-Christophe BOULANGER
Madame HEIM Martine à Monsieur SAUTONIE Jean-Pierre,
Monsieur GADAUD Joël à Monsieur LAMONERIE Bruno,
Madame PERETTI Martine à Madame BOUZONIE Martine,
Monsieur ROUBINET Michel à Monsieur CHAPUIS Bruno,
Madame VON DORINGK Karine à Madame DUCROCQ Corinne.

Étaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs BIANCHIN Aurore, BOURDU Jean-Gérard, MAIGRET Alain, MERILLOU Josette, MEYZIE Alain, PASSERIEUX Didier, QUEMERE Jean-Michel, ROUSSEAU Philippe,

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Vincent CELERIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Validation des rapports annuels sur le prix et la qualité du SPANC et du Service Assainissement collectif (RPQS) – Exercice 2017

Considérant que la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord assure les compétences assainissement non collectif et assainissement collectif.

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente à l'assemblée délibérante les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du SPANC et du Service Assainissement Collectif (RPQS) de l'année 2017.

Les RPQS de l'année 2017 ont été présentés à la Commission Environnement lors de la réunion du 17 août 2018 ainsi qu'en réunion de bureau le 13/09/2018.

Vu l'avis de la Commission Assainissement,

Vu l'avis du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité du SPANC et du Service Assainissement Collectif de l'année 2017.
- **TRANSMET** ces RPQS aux communes membres pour présentation aux Conseils municipaux avant le 31/12/2018.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Publié et affiché le/...../.....

Accusé de réception en préfecture
024-242401024-20180920-DC2018-071B-DE
Date de télétransmission : 21/09/2018
Date de réception préfecture : 21/09/2018

